AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1251
FR0012788065-FS0628

4 août 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

BIOCORP PRODUCTION

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 4 août 2023, la société de droit danois Novo Nordisk Region Europe A/S[1] (Novo Alle 1, DK-2880 Bagsvaerd, Danemark) a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 août 2023, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société BIOCORP PRODUCTION et détenir 2 838 669 actions BIOCORP PRODUCTION représentant 64,34% du capital et 64,09% des droits de vote de la Société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de l'acquisition hors marché d'actions BIOCORP PRODUCTION auprès de plusieurs actionnaires de la société[3].

[1] Société détenue à 100% par Novo Nordisk A/S, elle-même contrôlée au plus haut niveau par la Fondation Novo Nordisk.
[2] Sur la base d'un capital composé de 4 412 286 actions représentant 4 429 068 droits de vote (après annulation des droits de vote double attachés aux actions détenues par les cédants), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqués de la société BIOCORP PRODUCTION en date des 5 et 19 juin 2023.